

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 13 JANVIER 2012

L'an deux mille douze, le treize janvier, à 19 heures 00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Alain LAROCHE, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Alain LAROCHE, Maire, Roland GILBERT, Bernadette COURIVAUD, Laurent REVIDON, Françoise RICHARD, Adjoint, Jean-François BONNET, Bernard GOND, Didier BEGAT, Hervé TAILLANDIER, Marie-Odile RAYNAUD, Nicole LAROCHE-POLBOST, Guy COLLIN, Nicolas FOURNIER, Catherine VAN LANDEGHEM, Jean-Louis JAMET.

ABSENT(S)/EXCUSE(S) : Gérald COTTIN, Evelyne DESABRE, Alain JULIEN.

ABSENT(S) : /

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurent REVIDON

POUVOIR(S) : de Gérald COTTIN à Laurent REVIDON
de Alain JULIEN à Roland GILBERT

Adoption, à l'unanimité, du procès-verbal du 02 décembre 2011.

* * *

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE :

La Société VALECO INGENIERIE, Groupe VALECO, envisage la construction et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur le patrimoine Communal de la Commune de Nérondes Département du Cher.

Les études de faisabilité portées, aboutissent à une présentation auprès du Conseil Municipal le 13 janvier 2012. A cette occasion, VALECO INGENIERIE confirme la possibilité de porter un tel projet sur le territoire envisagé et sollicite la Municipalité en ce sens.

Profil de la Société VALECO :

Groupe indépendant français soutenu par un partenaire Institutionnel, La Caisse des Dépôts et consignation, entrée au Capital du Groupe en novembre 2008

Présent sur toute la chaîne d'un projet : développement, construction, exploitation, avec engagement de démantèlement de ses centrales en fin de cycle

Considérant le profil du Groupe VALECO et sa capacité à mener à bien ces projets. Considérant les engagements pris par le Groupe VALECO auprès du Conseil Municipal, le Maire expose ce projet global à son Conseil Municipal le 13 janvier 2012.

Considérant la compatibilité du site étudié par VALECO INGENIERIE avec l'implantation d'une centrale photovoltaïque sous réserve du respect des contraintes locales,

Considérant les retombées économiques potentielles pouvant bénéficier aux habitants de la commune, retombées liées à la fiscalité, les redevances locatives, projets d'accompagnement et autres retombées indirectes liées à l'activité générée,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

se prononce favorablement à l'étude et au développement du projet photovoltaïque mené exclusivement par la société VALECO INGENIERIE sur le patrimoine de la Commune de Nérondes (Cher) et autorise cette société à mener ses études sur ce site en vue de la construction de ce projet.

autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation des études, au développement et au montage juridique du projet.

* * *

TRAVAUX SUR L'ASSAINISSEMENT (TRAITEMENT DES BOUES) :

Monsieur Roland GILBERT, 1er adjoint au Maire, présente aux membres du conseil l'avant-projet transmis par la société SEAF Ingénieurs Conseils concernant l'aménagement de la filière boues de la station d'épuration.

2 solutions sont proposées :

- Boues épaissies ;
- Boues liquides (comme actuellement)

1) Boues épaissies :

- mise en place d'une installation d'épaississement des boues (table d'égouttage) pour atteindre 55g/l de matière sèche.
- construction d'un bâtiment pour accueillir l'ensemble des équipements.
- création en complément de l'existant d'un second silo pour obtenir 9 mois de stockage pour la capacité de la future station de 1500 Equivalent/ Habitant (silo supplémentaire de 150 m3 en complément de l'existant de 250 m3) y compris les travaux d'aménagement du site.

Coût : 310.000 € H.T

Fonctionnement annuel : 20.518 € H.T

2) Boues liquides :

- mise en place d'un second silo de 650 m3 en complément de l'existant de 250 m3. pour obtenir un stockage de 9 mois minimum par la future station de 1500 Equivalent/ Habitant, y compris les travaux d'aménagement du site.

Coût : 250.000 € H.T

Fonctionnement annuel : 20.250 € H.T

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'**unanimité**, opte pour la solution « boues liquides ».

* * *

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE DU COLLEGE JULIEN DUMAS POUR 2 VOYAGES SCOLAIRES :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été saisi d'une demande de participation financière émanant du collège Julien DUMAS dans le cadre de l'organisation de deux voyages scolaires à savoir, en Italie du 16 au 21 avril pour les élèves de 4^{ème} et 3^{ème} et en Angleterre du 13 au 20 mai pour ceux de 6^{ème} et 5^{ème}.

Le coût de ces deux voyages, à la charge des familles, est de 376 € pour l'Italie et de 381 € pour l'Angleterre desquels il faudra retrancher, les 100 € offerts par le Conseil Général, aux élèves qui effectuent leur premier séjour à l'étranger.

Monsieur le Maire propose d'octroyer la somme de 40 € aux collégiens de Nérondes qui sont au nombre de 11 pour chaque voyage, soit un total de 880 € (40 €x22) qui sera inscrit au budget primitif 2012 au titre des subventions.

Un vote à main levée a donné les résultats suivants :

Votants : 17 Pour : 12 voix Contre : 2 voix abstentions : 3

* * *

CONVENTION AVEC LA M.S.A. POUR LA MEDECINE DU TRAVAIL DES SALARIES :

La Mutualité Sociale Agricole propose un projet d'une nouvelle convention pour la mise en œuvre des examens de médecine préventive des agents de la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2012, pour une durée de trois ans. La valeur unitaire du forfait est fixée pour l'année 2012 à 83,00 € par agent et sera modifiable par avenant annuellement. Le décret n°2008-339 du 14 avril 2008 précise que les agents doivent être soumis périodiquement à un examen médical au minimum tous les deux ans. Dans cet intervalle, les agents qui le demandent, bénéficient d'un examen supplémentaire.

Les membres du conseil, à l'unanimité, après en avoir délibéré, donnent leur accord et autorisent Monsieur le Maire à signer ladite convention.

* * *

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC CENTRE IMAGES :

Afin de pérenniser la venue du cinémobile dans notre commune, véritable outil d'aménagement culturel en milieu rural, Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'une nouvelle convention tripartite précisant les nouveaux tarifs du public ainsi que la participation des communes au 1^{er} janvier 2012 doit être signée par l'établissement public de coopération culturelle « Centre Images », l'Association rurale de culture Cinématographique, et la commune de Nérondes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, à signer la présente convention qui prendra effet à la date de signature et arrivera à expiration au 31 décembre 2014.

A noter qu'il a été évoqué la possibilité de transférer le dossier « cinémobile » à la communauté de communes du pays de Nérondes, qui possède la compétence culturelle.

Le débat reste ouvert.

VALIDATION DE SERVICES D'UN ADJOINT ADMINISTRATIF 1^{ère} CLASSE :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a reçu, de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales), une demande de validation de services, à la requête d'un adjoint administratif 1^{ère} classe, pour la période du 1^{er} mars 1998 au 31/12/2000, pendant laquelle il a effectué un contrat à durée déterminée à raison d'une durée hebdomadaire de travail de 6 heures, en remplacement d'un agent en congé parental à 80%.

Le décompte des contributions rétroactives à la charge de la commune s'élève à la somme 1.120,19 €.

Un vote à main levée a donné les résultats suivants :

Votants : 17 Pour : 16 voix Contre : 1 voix

* * *

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DU CHER :

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du Comité du Syndicat Départemental d'Energie du Cher, n°2011-38 en date du 18 octobre 2011, relative à la modification de ses statuts :

Les statuts du SDE 18 sont issus de la compilation des arrêtés préfectoraux suivants :

✓ **Arrêté modifié du 2 mai 1947** portant création du Syndicat Départemental des Collectivités Concédantes d'Electricité et de Gaz du Cher

✓ **Arrêté du 12 novembre 2003** portant extension des compétences, modification des règles de fonctionnement et transformation en SIVOM du Syndicat Départemental des Collectivités Concédantes d'Electricité et de Gaz du Cher.

✓ **Arrêté du 5 août 2005** portant changement de dénomination du Syndicat Départemental des Collectivités Concédantes d'Electricité et de Gaz du Cher.

✓ **Arrêté du 26 mars 2007** portant modification des statuts et transformation en syndicat mixte fermé à la carte du Syndicat Départemental d'Energie du Cher.

✓ **Arrêté du 26 juin 2009** portant modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Cher.

✓ **Arrêté du 21 décembre 2010** portant intégration de nouvelles collectivités.

Par délibération n°2011-38 du 18 octobre 2011, le Comité syndical a approuvé la proposition aux collectivités adhérentes de modification des statuts du SDE 18 sur l'adhésion de la Communauté de Communes des Villages de la Forêt (NEUVY-SUR-BARANGEON).

L'article L.5211-18 du Code général des Collectivités territoriales précise que le dispositif d'extension du périmètre juridique du Syndicat requiert l'approbation des nouvelles adhésions au SDE 18 à la majorité qualifiée de ses membres et futurs membres.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification des statuts tels qu'ils sont rédigés en annexe à la délibération du Comité du 18 octobre 2011.

Entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

✓ approuve la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Cher,

✓ autorise l'adhésion au SDE 18 de la Communauté de Communes des Villages de la Forêt.

* * *

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL POUR FORMATIONS OU RÉUNIONS :

En raison de la conséquence de la loi de finances rectificative 2011, qui a abaissé le taux de cotisation au CNFPT (centre national de la fonction publique territoriale) à 0,9% au lieu de 1%, les frais de déplacement ne sont plus pris en charge par cet organisme de formations depuis le 1^{er} janvier 2012.

Afin de pallier cette décision, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, émettent un avis favorable à la prise en charge des frais occasionnés par les agents communaux lors de déplacements pour formations ou réunions.

Le barème appliqué est celui retenu par l'administration fiscale en matière d'indemnités kilométriques et remboursement de repas si nécessaire.

* * *

PROPOSITION DU TRACÉ T.G.V – GRAND CENTRE AUVERGNE :

Les élus de la commune de Nérondes (Cher),

Considérant que le projet de la construction d'une ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont Ferrand-Lyon consiste à relier Paris à Lyon par une nouvelle ligne de près de 500 km passant par les régions Centre Auvergne et Bourgogne.

Considérant que ce projet permettrait à terme un désenclavement de régions précitées et donc de la région Centre en général et du département du Cher en particulier,

Considérant que ce projet pourrait mettre Paris à moins d'une heure de Bourges et permettrait de fait un développement économique de notre département du Cher,

Considérant que ce projet permettrait de relier Châteauroux à Bourges et de ce fait permettrait d'améliorer la desserte des aéroports de Roissy, Orly, Lyon Saint Exupéry et Châteauroux Déols,

Considérant enfin que le développement économique de notre département et l'amélioration du bien être de ses habitants passera par la réalisation de ce projet.

Les membres du conseil municipal de la commune de Nérondes **par 16 voix pour et 1 abstention :**

❶ Souhaitent soutenir le tracé « **médian** ».

❷ Et demandent l'électrification et la modernisation de la ligne Bourges, Saint-Amand-Montrond, Montluçon.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Présentation de la charte de l'action sociale du CNAS (Centre National de l'action sociale) en faveur du personnel communal
- Réponse négative à la proposition de participation de la 16^{ème} édition du Trophée d'Or Féminin en raison d'un coût financier trop important
- Lettre de remerciements des associations : Les Sonneurs Néronnais, Akuaba Danse et APEEPN pour la subvention 2011
- Demande de réfection du court de tennis extérieur formulée par l'association Tennis Club Néronnes/Ourouer
- Communication de l'Arrêté Préfectoral du 30 décembre 2011 portant création du SIAB3A (syndicat intercommunal pour L'Aménagement des Bassins de l'Auron, de l'Airain et de leurs affluents
- Information sur l'avant projet sommaire des travaux de réhabilitation de l'EHPAD la Rocherie
- Bilan de fréquentation du cinémobile pour l'année 2011, dressé par Mme Bernadette COURIVAUD, adjointe au Maire, à savoir : 1022 spectateurs pour 34 séances selon une moyenne de 30 personnes et 414 scolaires pour 7 séances pour une moyenne de 59 élèves.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus désignés.